



# L'admission

Accueil > Les maisons d'éducation > **L'admission**

Les familles dont les filles sont éligibles à l'admission sont invitées à prendre connaissance des modalités décrites dans cette rubrique avant de déposer un dossier de candidature.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les demandes d'admission pour le secondaire (collège et lycée) sont ouvertes jusqu'au 28 février.

Elles ouvriront du 15 janvier au 2 avril pour les classes post-bac.

[TÉLÉCHARGER LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE](#) ↓

[JE FAIS MA DEMANDE D'ADMISSION](#)

## Le principe *d'admission*

Selon les statuts de l'institution, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur des Loges (collège) et de Saint-Denis (lycée et post bac) sont réservées aux filles, petites-filles et arrière-petites-filles des décorés français et étrangers :

- ✘ de l'ordre de la Légion d'honneur
- ✘ de la Médaille militaire seule la Médaille militaire est concernée, ne sont pas prises en compte la Croix de guerre, la Croix de la Valeur militaire ...
- ✘ de l'ordre national du Mérite.

## La sélection *des candidates*

Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur reçoivent de nombreuses demandes d'admission. Le nombre de places disponibles varie selon les niveaux : il est notamment plus important pour une entrée en 6ème. Une commission, présidée par le grand chancelier ou le secrétaire général, se réunit pour présélectionner les candidatures avant d'admettre les élèves retenues en fonction des places disponibles.

## Les critères *de sélection*

Les principaux critères retenus comprennent les résultats scolaires, le comportement et la motivation de l'élève. L'âge de l'enfant ainsi que la situation géographique, familiale ou sociale de la famille sont également pris en compte. L'établissement attire l'attention des parents sur le régime de l'internat qui doit faire l'objet d'un choix éclairé de la part des jeunes candidates pour lesquelles il constitue la plupart du temps le premier éloignement du cercle familial. Les élèves doivent être médicalement aptes à une scolarité en internat.

## Les cas *particuliers*

Sauf exception, les élèves redoublantes ne sont pas admises dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Il appartient aux parents de motiver toute demande particulière et de fournir le cas échéant toute pièce pouvant justifier la situation évoquée.

Les jeunes filles qui déposent un dossier de candidature pour la maison d'éducation des Loges et qui suivent leur scolarité en France dans un établissement hors contrat ou à l'étranger dans un établissement non homologué par le ministère de l'éducation nationale, et dont la candidature est présélectionnée, sont ensuite invitées à un contrôle des connaissances organisé par la maison d'éducation des Loges. Le résultat de cet examen n'est valable que pour l'admission dans cet établissement.

## La poursuite de la scolarité *à la maison d'éducation de Saint-Denis*

Les parents des élèves scolarisées à la maison d'éducation des Loges (collège) et admises en seconde peuvent solliciter le passage de leur fille au lycée dans la maison de Saint-Denis dans le cadre de la procédure d'affectation officielle, sous réserve de la validation de la candidature par la commission d'admission.

## Les classes post-baccalauréat : BTS de commerce international *et classes préparatoires littéraires*

Comme pour les classes de collège et de lycée, seules les filles, petites-filles ou arrière-petites-filles des décorés français et étrangers de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire ou de l'ordre national du Mérite peuvent prétendre à l'examen de leur dossier de candidature dans les formations post-bac de la maison d'éducation de Saint-Denis.

## Les informations *pratiques*

- ✘ Prix de la pension : il est réévalué chaque année et payable par tiers. Il est mentionné dans la procédure de candidature téléchargeable pendant la période de dépôt des candidatures. Des aides financières peuvent être attribuées aux familles prenant en charge tout ou partie de ces frais.
- ✘ Trousseau : le port de l'uniforme est obligatoire pour toutes les élèves et l'achat d'un trousseau complet est exigé lors de l'admission.
- ✘ Les maisons d'éducation n'accueillent pas les élèves le week-end (hors classes post-bac) et sont fermées les jours fériés et pendant les vacances scolaires. En conséquence, les familles doivent obligatoirement désigner un correspondant proche de l'établissement en mesure de venir les chercher et les accueillir si nécessaire.

## Le dossier *de candidature*

	<h3>1. Composition du dossier</h3> <p><i>Secondaire et post-bac</i></p> <p>Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un formulaire d'admission à remplir sur le site internet</li> <li>- des <a href="#">annexes à compléter</a> (à télécharger et remplir)</li> <li>- des <a href="#">pièces justificatives à joindre</a></li> </ul>
--	---



## Le calendrier *des admissions*

Le calendrier d'admission pour les classes de collège et de lycée

18 novembre 2024 au 28 février 2025	Fin mars à début avril 2025	Avril à mai 2025	Fin mai à début juin 2025
Dépôt des candidatures	Pré-sélection des candidates par la commission d'admission	Visites et entretiens sur rendez-vous dans les maisons d'éducation	Réunions de la commission d'admission
Réception et traitement des candidatures			

## Le calendrier d'admission pour les classes post-bac

La demande d'admission procède d'une double démarche :

1. constitution d'un dossier pédagogique sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
2. une demande d'admission en ligne composée d'un formulaire d'admission à saisir, d'annexes à compléter et de pièces justificatives à fournir. Ce dossier complet doit ensuite être envoyé par voie postale à la grande chancellerie de la Légion d'honneur

15 janvier au 2 avril 2025	Mai 2025	Fin mai - début juin 2025
Dépôt des candidatures	Sélection des candidates par la commission d'admission	Publication des résultats sur le site <a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a>
Réception et traitement des candidatures		



### Nous suivre

**La grande chancellerie**



**Les maisons d'éducation**



**Le musée**



### Nos activités

La grande chancellerie

Les décorations

Les maisons d'éducation

Le musée

### Accès rapides

[Je suis décoré\(e\)](#)

[Je suis parent d'élève](#)

[Je visite le musée](#)

[Je candidate à un poste](#)

### Liens utiles

[Contacts](#)

[Actualités](#)

[Marchés publics](#)

[Tournages et privatisations](#)

[Presse](#)